

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 17 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 20 janvier 2026.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Sabrina TROLET et Corinne LEFEBVRE, absentes excusées et Messieurs Jean-Marc FAUVERGUE et Thierry BALINGHIEN, absents.

Madame WILLE Catherine est élue secrétaire de séance.

Objet : Organisation d'une sortie en famille au Parc Astérix et demande de subvention auprès de la CAF

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté du CCAS de mettre en œuvre des actions favorisant le lien social, la lutte contre l'isolement et le mieux-vivre ensemble,

Considérant l'intérêt d'organiser une sortie en famille à destination des publics en situation de précarité ou de fragilité, ainsi que des familles ayant un enfant en situation de handicap,

Il est proposé d'organiser une sortie en famille le samedi 22 août 2026, sous réserve de validation, au parc d'attractions Astérix.

Cette action a pour objectifs :

- D'offrir un moment de détente à l'ensemble des membres de la famille ;
- De créer ou recréer du lien social et de lutter contre l'isolement ;
- De favoriser le mieux-vivre ensemble.

La sortie s'adresse aux familles en situation de précarité ou de fragilité, ainsi qu'aux familles ayant un enfant en situation de handicap.

Une participation financière de 30 € par personne est envisagée, la sortie étant gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Un bus de 55 places sera réservé auprès de la société Jules Benoit.

Par ailleurs, une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), laquelle finance habituellement ce type d'action à hauteur de 50 %.

En cas d'accord, les familles bénéficiaires se verront rembourser une partie de leur participation, conformément aux modalités prévues dans le contrat d'engagement des familles.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil d'Administration décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à l'organisation de la sortie en famille au Parc Astérix le 22 août 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CCAS à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 9 février 2026

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le

Le Président,

Daniel KRUSZKA



Le Président du C.C.A.S.,



Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260209-DEL_090226_009-DE

